

# Parcours et trajectoires : le certif'

A l'heure où un certain nombre d'étudiants sont en train de s'arracher les cheveux sur leurs copies d'examen (ou peut être s'y préparent-ils d'arrache-pied, ce qui n'est pas beaucoup plus plaisant), me revoilà avec l'envie de vous parler aujourd'hui du parcours scolaire de nos ancêtres, et plus particulièrement du certificat d'études primaires, communément appelé « certif' ».

**Le certificat d'études primaires élémentaires (CEPE)** était un diplôme sanctionnant la fin de l'enseignement primaire élémentaire en France (entre 11 et 14 ans) et attestant de l'acquisition des connaissances de base, ou plutôt qu'on considérait comme telles à l'époque : écriture, lecture, calcul mathématique, histoire-géographie, sciences appliquées.

Mis en place en 1866 pour créer une émulation entre les élèves et vaincre l'indifférence des parents vis-à-vis de l'école, cet examen a perduré sous cette forme jusqu'à la fin des années 50. Pendant longtemps, pour la majorité des lauréats, il a marqué **la fin de l'instruction obligatoire et l'entrée dans la vie active**. En 1972, le CEP ne s'adresse plus qu'aux adultes, mais ce n'est qu'en 1989 qu'il est définitivement supprimé.

Concernant cet examen, la mémoire retient surtout les cinq fautes éliminatoires à la dictée, certainement à l'origine de moult échecs, et les problèmes tarabiscotés de trains qui se croisent ou de baignoires qui se vident...

Pour avoir une idée des épreuves du certif', on pourra consulter le site de Samuel Huet cité en référence au bas de l'article.

Au début, le certificat d'études était « une affaire

d'hommes », il apparaissait déjà comme un moyen d'accèsion de ceux-ci à des études poussées et à des positions plus élevées. Il faut attendre la période de la Première guerre mondiale et de ses séquelles (1916-1922) pour voir les filles être présentées à l'examen un peu plus souvent que les garçons.

La sélection était alors faite par les instituteurs et institutrices qui mettaient un point d'honneur à ne présenter au certificat d'études que les élèves ayant une forte chance de réussir.

Jusqu'en 1900, la proportion d'élèves sortant de l'école primaire avec le certificat d'études est d'environ 25 à 30 %. Cette proportion monte jusqu'à 35 % vers 1920 et atteint 50 % à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

Il est donc assez inattendu que nos grands-parents maternels - qui pour rappel étaient respectivement fils de laboureur et fille de meunier dans les Côtes d'Armor- aient obtenu leur certificat d'études.

**Louis MORIN** a eu son certificat en 1904. Il avait **13 ans**. Quand on connaît son histoire (orphelin de mère à 3 ans, élevé par une voisine, etc), on se dit qu'il a eu bien du mérite de l'obtenir. Pour plus de détails, relire : [Dans la famille MORIN / GICQUEL, je voudrais...](#)

ACADÉMIE  
DE RENNES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES CÔTES-DU-NORD.

INSTRUCTION PUBLIQUE

# CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

L'Inspecteur d'Académie du département des Côtes-du-Nord,  
Officier de l'Instruction Publique,

Vu l'article 6 de la loi du 28 mars 1882 ;

Vu les articles 256 à 261 inclus de l'arrêté du 18 janvier 1887,  
modifié par l'arrêté du 31 juillet 1897 ;

Vu le procès-verbal de l'examen subi par M. *Morin*  
dans les conditions déterminées par l'arrêté sus-visé ;

Vu le certificat en date du *13 juillet* 1904, par lequel la Com-  
mission cantonale de *Plauc*, siégeant pour la Session ordinaire  
de 1904, atteste que M<sup>(1)</sup> *Morin Louis Marin*  
Élève de l'École de *Plauc*  
né le *25 mars* 1894, à *Plauc* département  
des *Côtes du Nord*, a été jugé digne d'obtenir le Certificat  
d'Études primaires,

Délivre à M. *Morin Louis Marin*  
le présent Certificat d'Études primaires, pour servir et valoir ce que de droit.

*A Saint-Briac, le 31 Juillet 1904.*

Signature du Titulaire.

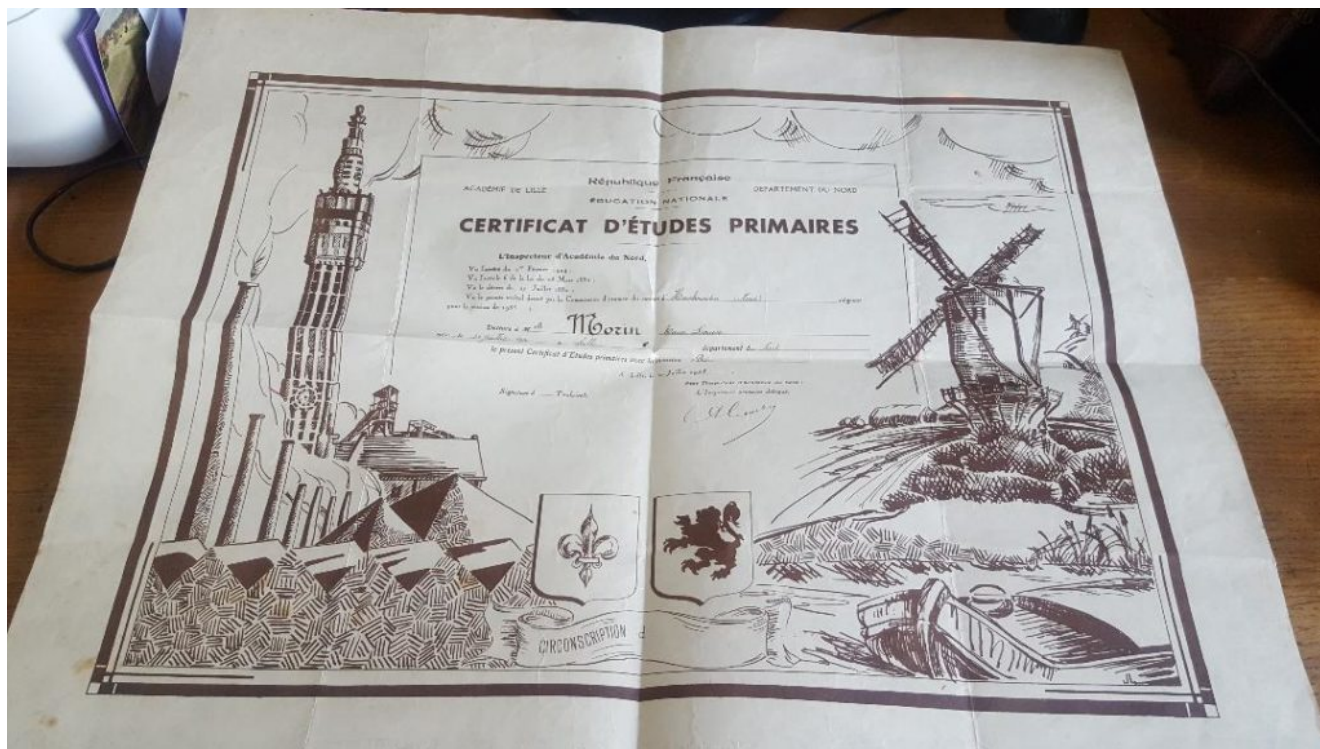
L'Inspecteur d'Académie.

(1) Nom et prénoms.

1904 – Certificat d'études primaires de Louis MORIN obtenu dans les Côtes d'Armor (format 31×30 cm)

Pour l'avoir entendu en parler, je suis certaine que **Jeanne GICQUEL** a aussi obtenu son certificat d'études primaires, même s'il n'y en a aucune trace dans les archives familiales. Voilà cependant ce qu'elle disait des exploits scolaires de la famille dans son journal intime : « Nous restions à Saint Laurent jusqu'à dix ans. Après, à Ploeuc, où l'on préparait les certificats primaires et supérieurs. Depuis, je me suis rendue compte que la gentillesse et la fantaisie de Melle Guyomar avaient été valables, puisque tous, nous lui avons fait honneur en étant têtes de classe : **mes deux aînés furent premiers du canton à tous les examens, et moi, comme Poulidor, deuxième** ».

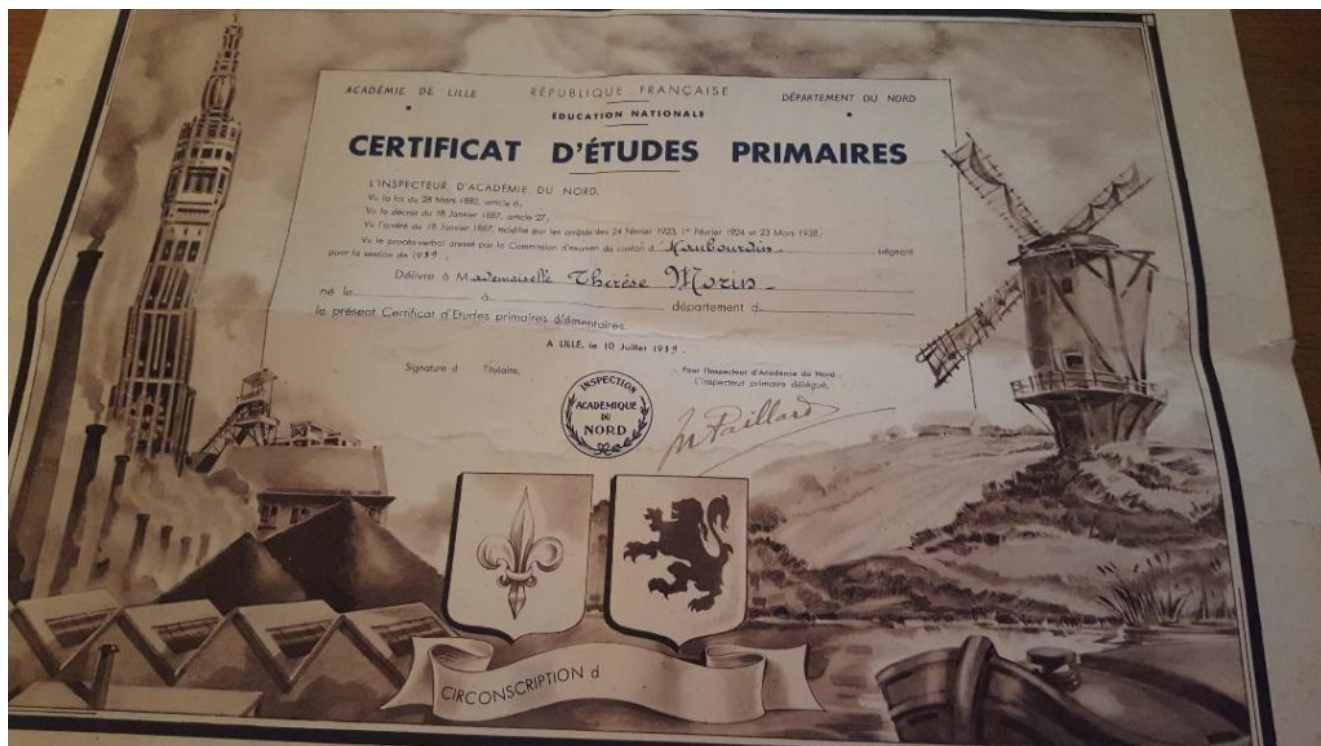
En **1933**, c'est au tour de **Marie-Louise**, leur fille, d'obtenir son certificat d'études. Elle a alors 13 ans. Autre temps, autres mœurs : alors que celui de Louis MORIN correspondait plus ou moins à un A4, celui-ci en fait le double (58 cm x 45 cm) et il est cartonné, car destiné à être encadré et affiché au mur...



1933 – Certificat d'études primaires obtenu par Marie-Louise MORIN obtenu à Lille (59) – format 58x45 cm  
Pas de trace de certificat pour **Jean MORIN**, le frère, mais

comme il est entré à l'école apostolique à un âge précoce (11 ans) et qu'il a ensuite été jusqu'à la licence de théologie, on peut imaginer qu'il a brûlé les étapes.

En 1939, à la veille de la guerre, **Thérèse**, la benjamine, obtient elle aussi son **certificat d'études**. Doit-on à la désorganisation d'avant-guerre le fait que ce diplôme soit si mal renseigné ? c'est possible...



1939 – Certificat d'études primaires obtenu par Thérèse MORIN à Lille (59) – format 58x45 cm

Il faut relever que **Thérèse** a obtenu son certificat à l'âge de **12 ans** et que de 1940 à 1945, elle n'a pas été scolarisée (cf [récit de l'exode de la famille MORIN du nord vers le sud-ouest](#)). Il faut croire qu'elle avait de réelles prédispositions intellectuelles car cela ne l'a pas empêchée de poursuivre ses études après la guerre et d'obtenir en 1950 un Brevet d'enseignement industriel (BEI), dont nous reparlerons plus tard.

Côté MAITRE / AYMONIER, j'ignore encore qui a obtenu son certificat d'études. Malgré mes recherches, je n'ai pas pu obtenir d'informations sur le parcours scolaire de Raymond MAITRE avant qu'il n'entre à l'Université de Besançon, mais on

peut imaginer que son parcours à l'école primaire et au collège a pu être jalonné de quelques diplômes.

De même, je n'ai trouvé aucune trace dans les archives familiales sur l'obtention du CEPE pour Bernard MAÎTRE, mais il est fort probable qu'il l'ait aussi obtenu à l'institution Saint-Jean à Besançon où il a fait ses études primaires. Ce qui est sûr, c'est qu'en 1945 il a obtenu à l'âge de 16 ans le brevet de capacité pour l'enseignement primaire (Instituteurs – brevet élémentaire). Nous en reparlerons aussi plus tard.

Et histoire de terminer sur une note d'humour, voici quelques perles du certificat d'études :

- Quand Louis XIV meurt en 1715, il quitte Versailles.
- Un kilo de mercure pèse pratiquement une tonne ...
- La mortalité infantile était très élevée, sauf chez les vieillards...
- l'allaitement mixte, c'est une fois le père et une fois la mère
- l'eau potable, c'est celle qui n'a pas servi à faire la vaisselle.
- Précautions à prendre pour réduire le nombre et la gravité des accidents de la circulation : ne pas dépasser le 90° pour les boissons, s'assurer qu'on ne dort pas avant de partir...

Pour aller plus loin :

- le certificat d'études primaires sur [Wikipedia](#) et sur les [archives INA](#)
- Capsule vidéo très brève sur le site [Généalogie et Culture](#)
- quelques exemples d'épreuves sur le site de [Samuel Huet](#)
- une analyse de l'évolution du certificat d'études primaires dans la revue [Carrefours de l'éducation](#)
- le [certificat d'études au début du 20ème siècle](#)